Halte à la répression anti-syndicale dans l'Éducation nationale !

Le confinement n'a pas marqué la fin de la répression anti-syndicale dans l'Éducation nationale, et le déconfinement marque sa reprise de plus belle.

Au cours de l'hiver, les personnels se sont mobilisés contre la mise en œuvre du baccalauréat Blanquer, et notamment des épreuves communes de contrôle continu à l'appel de nos organisations syndicales. La répression policière a été brutale contre les lycéen-ne-s, notamment à Paris. En ce qui concerne les personnels, de nombreuses tentatives d'intimidation ont eu lieu, par le biais de dépôts de plainte, comme par exemple dans les procédure suivantes, dont certaines sont encore en cours :

- à Clermont-Ferrand, des représentant-e-s départementaux-ales de la CGT, SUD, FSU et FO ont été convoqué-e-s au commissariat suite à des dépôts de plainte de la proviseure du lycée Blaise Pascal, devant lequel se tenait un rassemblement le 18 janvier, dépôt de plainte auquel s'ajoutent des menaces de procédures disciplinaires ;
- à Montbrison, la proviseure a porté plainte contre 13 professeurs qui avaient retenu symboliquement les copies d'E3C pendant quelques heures le 20 janvier ;
- à Carcassone, une secrétaire départementale du SNES-FSU, enseignante au lycée Jules Fil, a fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de la principale et d'une menace de procédure disciplinaire ;
- à Cahors, le secrétaire départemental de la FNEC FP-FO et du SNFOLC est convoqué le 24 juin auprès du procureur suite à un rassemblement devant le lycée Clément Marot.

Cette pénalisation de l'action syndicale est un fait nouveau au sein de l'Éducation nationale. Elle obéit à des instructions ministérielles visant à tenter d'entraver les actions syndicales. C'est inacceptable !

Les mobilisations contre les E3C ont également donné lieu à des poursuites disciplinaires. Dans plusieurs situations, elles ont repris dès la réouverture des écoles et établissements : au lieu de mettre en oeuvre une reprise des cours dans des conditions correctes, l'administration a préféré dans plusieurs académies reprendre la répression là où elle en était restée :

- à Melle, Les 10, 11 et 12 mars 2020 trois enseignant-e-s du lycée Joseph Desfontaines, syndiqué-e-s à SUD éducation se sont vu notifier une suspension à titre conservatoire de quatre mois suite à un rassemblement devant le lycée le 7 février. L'enquête a été suspendue pendant le confinement et a immédiatement repris une fois le déconfinement annoncé. Du 14

au 29 mai, elle a eu lieu dans l'enceinte du lycée Desfontaines, alors que celui-ci est toujours fermé.

- à Strasbourg, le 1er juillet, un AED du lycée Marie Curie, syndiqué à SUD éducation, est convoqué pour une CCP disciplinaire dans le cadre d'une procédure de licenciement, suite à sa participation à un rassemblement le 6 février devant son lycée contre la mise en œuvre des E3C.

Pour toutes ces situations, nos organisations, les fédérations locales, les Unions Départementales sont intervenues à tous les niveaux. Des rassemblements ont déjà eu lieu notamment à Poitiers, les 10, 11 et 12 mars et Toulouse, le 10 juin. Dans les deux cas, plus de 200 collègues avec les organisations syndicales (SUD, CGT, FO, FSU) étaient présents.

La répression dans le contexte des E3C a touché également les lycéen-ne-s, qui dans de nombreux cas ont dû subir des garde-a-vue, notamment à Paris.

Cette répression dans le cadre des E3C fait suite à d'autres cas de répression les années passées contre des syndicalistes du lycée Denis-Papin de Romorantin (CGT, FO) ou du collège République de Bobigny (SUD).

Nos organisations syndicales s'adressent au ministre pour que cesse immédiatement la répression à l'encontre des militantes et militants syndicaux-ales, et exigent l'arrêt total des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanquer, notamment à Melle, Cahors et Strasbourg.

Elles défendront celles et ceux qui feraient l'objet de poursuites au titre des actions menées dans le cadre syndical dans les Deux-Sèvres, dans le Lot, à Strasbourg ou ailleurs, les convocations, les menaces pénales sont inadmissibles. Elles appellent les personnels à participer aux initiatives décidées localement par nos organisations pour défendre les collègues.

Nos organisations ont pris la mesure de la situation et de l'ampleur de la répression anti-syndicale en cours. Elles feront régulièrement le point pour échanger des informations concernant les situations de répression afin de les défendre ensemble, et se reverront prochainement pour prendre des initiatives pour que soit mis un terme à cette situation inacceptable.